

*L'ajournement*

Ses collaborateurs ne jouent pas franc jeu avec les pêcheurs. Ils demandent 25 000 livres par sortie en mer, chaque semaine, pendant 40 semaines. Il y a environ 250 bateaux canadiens et 112 bateaux étrangers munis d'un permis qui pêchent dans notre zone des 200 milles. Il y a également un navire congélateur-usine qui pêche dans nos eaux, près de la côte, puis il y a ceux qui pêchent en haute mer.

Je prie instamment la Chambre de ne pas permettre que ce qui s'est passé dans les trois comtés en question se reproduise ailleurs au Canada. Le gouvernement ne cherche qu'à plaire à des intérêts étrangers qu'il a subventionnés pour rien encore une fois. Il a subventionné de nouveau la compagnie de Produits de la mer national limitée et la *Fishery Products* la semaine dernière en leur permettant de fermer les usines de ces localités. Elles n'ont pas abandonné leurs navires et elle conservent encore leurs usines, mais le gouvernement leur a versé 150 millions de dollars pour ce faire.

Nous ne voulons pas que pareille chose se produise dans cette région. Nous voulons du poisson. Nous voulons que les stocks de poisson soient évalués et nous voulons notre juste part de cette ressource naturelle qui est sur le pas de notre porte.

**M. Bill Kemping (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, il est toujours difficile de répondre à ces questions parce que ceux qui les posent surenchérisent tout le temps et ils finissent par s'écarter du sujet.

La députée m'a demandé comment le gouvernement comptait régler le problème de l'industrie des pêches dans la région de l'Atlantique et surtout quelles mesures il allait prendre pour soutenir les localités de la région de Scotia—Fundy.

Le Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique annoncé dernièrement porte sur trois principaux domaines: la reconstitution des stocks de poisson, l'adaptation au recul actuel de l'emploi dans les pêches et la diversification économique à l'intérieur et à l'extérieur de ce secteur. Tous ces éléments contribueront à stabiliser l'économie de la région et à créer des occasions d'emploi dans les localités de pêche touchées par les réductions décrétées dans le total des prises admissibles.

En investissant 150 millions de dollars de plus dans la nécessaire recherche scientifique, dans la collecte de données et de renseignements, dans la surveillance et le contrôle de la situation, nous prenons les mesures qui s'imposent à long terme pour renouveler les stocks, de

sorte que le plus de gens possible puissent vivre du secteur de la pêche.

On proposera bientôt des modifications à apporter à la Loi sur les pêcheries. Elles contribueront aussi à préserver les stocks de poisson en exigeant davantage de rapports statistiques et en prévoyant des peines plus sévères à l'égard de la surpêche et de la destruction de l'habitat sous-marin.

Comme l'a illustré la rencontre récente avec M. Marin, de la Communauté économique européenne, des mesures diplomatiques et juridiques répétées sont prévues pour résoudre le problème de la surpêche étrangère au large de la zone canadienne des 200 milles.

J'ai bonne confiance que toutes ces mesures conjuguées vont permettre de renouveler nos stocks de poisson de sorte que le secteur de la pêche redevienne un secteur viable et prospère.

Le gouvernement et tous les Canadiens de l'Atlantique doivent reconnaître la dure réalité, à savoir que la pêche ne peut pas faire vivre tous ceux qui veulent travailler dans ce secteur. C'est pourquoi la contribution fédérale de 120 millions de dollars au programme de recyclage des travailleurs d'usine est tellement importante. Cette initiative visant à aider les travailleurs d'usine et les pêcheurs au chalut qui perdent leur emploi sera mise au point en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux, les entreprises et les syndicats. Il offrira aux travailleurs touchés les moyens financiers pour décider de leur propre avenir.

• (1930)

Le gouvernement fédéral a décidé d'accorder 146 millions de dollars pour la diversification économique, en plus de la somme de plus de 2 milliards qu'il consacrera au développement régional au Canada atlantique d'ici 1993-1994, afin de donner aux localités qui vivent exclusivement de la pêche les moyens de diversifier leurs activités tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'industrie de la pêche. Les localités seront incitées à envisager de nouvelles possibilités, comme l'exploitation des espèces sous-utilisées, l'aquaculture et le développement de nouveaux produits de la pêche et, à l'extérieur de l'industrie de la pêche, le développement du secteur touristique ainsi que des secteurs et industries océanographiques.

Les localités auront pleins pouvoirs pour prendre leurs propres décisions afin de créer des emplois durables. Donc, si l'on tient compte de ces éléments, du programme d'aide à court terme de 158 millions de dollars annoncé précédemment et des autres mesures visant à renforcer l'industrie de la pêche, l'engagement que prend le